

**Question n° 1394—M. Schellenberger:**

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires de l'agrandissement de l'école de St-Mary's?
2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?
3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. \$167,750.

2. Oui.

3. Le projet est terminé. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

**Question n° 1395—M. Schellenberger:**

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires de l'agrandissement de l'école de Crowfoot?
2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?
3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. \$85,400.

2. Oui.

3. Le projet est terminé. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3 b) de la question n° 1371.

**Question n° 1396—M. Schellenberger:**

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires de l'école de la réserve de Red Earth?
2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?
3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Néant.

2. Aucun dépassement anticipé.

3. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3 b) de la question n° 1371.

**Question n° 1397—M. Schellenberger:**

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires de l'agrandissement de l'école de Beauval?
2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?

*Questions au Feuilleton*

3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. \$112,197.

2. Non, le dépassement total s'élèvera à \$159,000.

3. Le projet est exécuté conformément aux modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3 b) de la question n° 1371.

**Question n° 1398—M. Schellenberger:**

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires de l'école de la réserve de Montreal Lake?
2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?
3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Néant.

2. Sans objet. La construction de l'école n'est pas encore commencée.

3. Le projet sera exécuté conformément aux modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

**Question n° 1401—M. Schellenberger:**

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires des canalisations d'eau et d'égout de Wollaston?
2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?
3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Néant.

2. Sans objet. Ce projet a été remis à plus tard.

3. Lorsque les travaux débiteront, le projet sera exécuté conformément aux modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

**Question n° 1402—M. Schellenberger:**

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires de l'arena de la réserve Waterren?
2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?
3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. \$122,200.

2. Oui.

3. Le projet est terminé. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

**Question n° 1403—M. Schellenberger:**

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires des canalisations d'eau et d'égout de la réserve Flying Dust?